

Jeudi 29 avril 2021

COMMUNIQUÉ
DE PRESSE

Anderlecht : En avant dans l'inclusion des personnes en situation de handicap

Après le lancement de son « plan stratégique de la politique du handicap », la commune d'Anderlecht continue d'avancer dans cette lignée. C'est à présent en remplissant le quota de personnel en situation de handicap, et même en le dépassant, que la commune se démarque.

Petite explication : En 2019, la Région Bruxelloise a mis en place un quota minimum de 2,5% de personnel en situation de handicap pour les communes bruxelloises. Cela tombait bien car au même moment la commune d'Anderlecht décidait de renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de son administration. C'est donc tout naturellement qu'elle s'est attelée à mettre en place plus de moyens afin d'engager davantage de personnel en situation de handicap, tout en améliorant ses conditions de travail.

Cette intégration commence dès l'offre d'emploi, où il est spécifié que la commune engage les personnes en situation de handicap, afin que chacun comprenne qu'il a tout autant sa chance qu'un autre. Ce point de départ important est poursuivi, lors de la signature du contrat, par une enquête confidentielle réalisée auprès de la personne afin d'identifier ses besoins. Du matériel spécialisé est prévu si nécessaire, et un suivi est réalisé par le service des Ressources Humaines

afin que la personne puisse travailler dans les meilleures conditions possibles. Dans le même temps, la commune travaille à améliorer l'accessibilité aux personnes en situation de handicap au sein et autour des bâtiments communaux, tout comme dans les espaces publics anderlechtois. Rajoutons à cette liste non exhaustive la collaboration entre la commune d'Anderlecht et des entreprises de travail adapté.

« L'insertion de personnes porteuses de handicap est importante pour nous et relève plus globalement de notre volonté de promouvoir la diversité dans notre administration. Nous avons fait de beaux efforts relativement aux personnes porteuses de handicaps et nous souhaitons aller encore plus loin, afin que notre administration soit à l'image des habitants de notre commune et que personnes ne se sentent écartés des opportunités d'emploi dans le secteur public » explique Jérémie Drouart, Echevin des Ressources Humaines.

« Je me réjouis que nous ayons atteint et même dépassé ce quota, notre plan stratégique de politique du handicap reprend plusieurs pôles, il concerne les citoyens mais également le personnel communal. Ce pas vers l'avant est représentatif de notre détermination et des projets à venir » ajoute Fabienne Miroir, Echevine de la Politique du Handicap